



# F.F.E.S.S.M. Val de Marne (CODEP 94) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 17 juin 2022

## POUVOIR

Je soussigné : \_\_\_\_\_

N° de Licence : \_\_\_\_\_

Président du club : \_\_\_\_\_

N° de club : 07- \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à : \_\_\_\_\_

N° de licence : \_\_\_\_\_

N° de club : 07- \_\_\_\_\_

à l'effet de représenter le Club à l'Assemblée Générale le vendredi 17 juin 2022 à Gentilly, en conséquence de quoi, voter au nom du Club sur toute résolution, faire toute déclaration, signer toute feuille de présence, et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à ..... Le, ...../...../ 2022

Cachet du Club

Signature précédée de la mention manuscrite  
« **BON POUR POUVOIR** »

**En cas d'impossibilité de représentation du Président ou de son Délégué de Club  
A renvoyer au siège du Comité Départemental ou à un autre Club**

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION FEDERALE

NOMBRE DE LICENCIES du Club représenté :

NOMBRE DE VOIX :

**Tout formulaire incomplet ou non présentation de la licence et d'une pièce d'identité,  
entraînera la suppression du droit de vote**

Le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement, ou parvenir au siège du CODEP 94 le 17 juin au plus tard  
Aucun pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de l'heure de fin d'enregistrement fixée à 20h  
En cas de perte, tout pouvoir sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment «bon pour pouvoir» en manuscrit, signature du Président de club, tampon du club, date.) En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte.